****

**ANNEXE 12**

**CADRE D’INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**1) CADRE LEGAL**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) fixe les principes de la nouvelle politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d’action pour la période 2015-2020.

Son article 1er stipule que «  la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. ». Elle est conduite par l’Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l’objectif commun d’assurer l’égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d’améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Afin de leur donner une plus grande visibilité, cohérence et efficacité, les contrats de ville de nouvelle génération sont porteurs de nouveaux enjeux sur les territoires concernés :

* la réforme de la géographie prioritaire entrée en vigueur au 1er janvier 2015 sur la base d’un critère unique et objectif : le revenu des habitants ;
* un portage intercommunal des contrats uniques afin de favoriser l’inscription des quartiers prioritaires dans des dynamiques d’agglomération ;
* une participation élargie des acteurs institutionnels dans une démarche partenariale, transversale et intégrée tenant compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique ;
* une mobilisation des politiques de droit commun avant la mobilisation des moyens spécifiques ;
* des contrats calés sur le mandat municipal et mieux articulés avec les outils contractuels et de planification existants (PLH, CPER, programmation européenne,…).

Un principe de « co-construction » avec les habitants et les acteurs des territoires entériné par la loi au travers notamment de deux outils : les conseils citoyens et les maisons du projet.

Les contrats de ville doivent reposer sur 4 piliers :

* Le développement économique et l’emploi
* La cohésion sociale
* Le cadre de vie et le renouvellement urbain
* Les valeurs de la République et la citoyenneté

**L’appel à projets permet de solliciter les financements pour le développement et la mise en place d’actions à destination des quartiers prioritaires.**

**Il résulte d’un engagement et d’une volonté commune de l’Etat, du Département du Nord, de la Région Hauts de France, des villes et des EPCI, d’accompagner ces territoires.**

**2) Priorités du Conseil Départemental du Nord**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques.

Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l’ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s’inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

L’engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l’implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers ainsi que sur l’approche méthodologique concertée.

* Le Département s’appuie sur la délibération du 15 juin 2015 qui fixent et déclinent quatre grandes priorités du Département dans les quartiers en politique de la ville : **Donner la priorité à l’emploi, Favoriser l’autonomie des jeunes, Améliorer le vivre-ensemble, Lutter contre toutes discriminations.**

**Délibérations importantes du Conseil départemental :**

Délibération cadre relative à la politique départementale à l’autonomie du 17 décembre 2015

Délibération cadre relative au RSA du 17 décembre 2015

Délibération cadre relative du 17 décembre 2015  Faire de la protection de l’enfance l’affaire de tous.

Délibération cadre du 22 mai 2017, sur l’évolution et les modalités de mise en œuvre de la politique de prévention jeunesse, (prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire), Projet jeunesse des Centres Sociaux, Renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux.

La prévention et la lutte contre l’absentéisme scolaire, le décrochage scolaire et la prévention des phénomènes de radicalisation et l’accompagnement des jeunes vers l’autonomie sont les thématiques prioritaires que le Département a la volonté de soutenir.

Plan Départemental Santé Bien Etre – Réunion du 26 septembre 2016 du Conseil Départemental

Schéma Départemental des Services aux Familles - Réunion du 22 mai 2017 du Conseil Départemental

Schéma Départemental de l’Amélioration de l’Accessibilité des Services au Public – (présenté pour vote au Conseil Départemental en décembre 2017)

Délibération cadre relative à la politique départementale d’aménagement et de développement du territoire – Projets Territoriaux Structurants - Réunion du 12 avril 2016

Délibération cadre du 22 mai 2017 portant sur les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale

**3) Modalités de financement**

Le Conseil Départemental participe et soutient la Politique de la Ville au travers des politiques de droit commun et selon les délibérations votées. Le dépôt des demandes de subventions auprès du Département du Nord obéissent aux mêmes règles que pour les années précédentes – envoi d’un dossier complet de demande de subvention.

**Nota Bene : Il est expressément demandé aux porteur de projets d’indiquer sur leur dossier le numéro d’enregistrement attribué** dans les outils d'instruction collaboratifs mis en place par les EPCI (plateforme TPS ou autre) **et** en précisant que la ou les actions relèvent de la politique de la ville ou de la politique de la ville et du droit commun.

De même, il est désormais indispensable d’indiquer dans le budget prévisionnel de (ou des) action(s) quelles sont les directions du Département concernées en indiquant les montants spécifiques pour chaque direction.

**Accompagnement à l’emploi et lever les freins à l’emploi :**

Appel à projets « objectif emploi » insertion

Réuni en séance plénière le 17 décembre 2015, le Département a réaffirmé sa volonté de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le Nord. Pour conduire cette stratégie, quatre axes d’actions sont proposés :

* Priorité à l’emploi dés l’orientation dans le dispositif RSA,
* Agir pour l’emploi des allocataires du RSA,
* Garantir le respect des droits et des devoirs,
* Une nouvelle gouvernance pour l’accès à l’emploi des allocataires du RSA.

Dans ce but, il a lancé en février 2016 un appel à projets pluriannuel 2016-2018.

Objectif : développer les actions innovantes permettant l'accès ou le retour à l'emploi des allocataires du RSA et les projets portés par de nouveaux partenaires, tant du monde économique que du secteur associatif ou public.

L'appel à projets s'organisait en 5 axes :

1. médiation directe vers l'emploi
2. expérimentation – innovation
3. remobilisation professionnelle
4. levée des obstacles à un retour à l'emploi et à l'activité
5. accompagnement social individuel et collectif

Les actions proposées dans ce cadre marquent de manière significative **la réorientation des crédits au profit de l'insertion professionnelle :**

* 56% pour l'insertion professionnelle (axes 1 à 4) en 2016 et 59% en 2017 (34% en 2015),
* 44% pour l'insertion sociale (axe 5) en 2016 et 41% en 2017 (66% en 2015).

Le Département a également veillé **à l’équilibre territorial envers les territoires les plus fortement impactés par le nombre d'allocataires du RSA.**

|  |
| --- |
| Dossiers à adresser à  la Direction de l’Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions |

**Cohésion sociale :**

**Soutien à la parentalité :**

Chef de file de la protection de l’enfance, le Département du Nord accompagne les enfants et leur famille pour favoriser une enfance épanouie et conduire les jeunes vers l’autonomie.

La protection de l’enfance a pour objectifs de prévenir les difficultés aux quelles les parents sont confrontés dans l’exercice de leurs responsabilités éducatives, de renforcer les actions de prévention, d’accompagner les familles et d’assurer, si nécessaire, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Cette politique publique est en interaction avec les nombreuses autres politiques, celles de l’éducation, de la prévention des violences conjugales, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et du soutien à la parentalité.

Dans sa délibération cadre du 17 décembre 2015 Faire de la Protection de l’Enfance l’affaire de tous, le Conseil Départemental a défini de nouvelles orientations stratégiques et opérationnelles selon quatre axes :

1. Accompagner les familles aux moments clés de l’enfance,
2. Maintenir les liens de l’enfant avec son environnement social et familial en graduant et en adaptant les modes d’intervention,
3. Construire un projet partagé pour chaque enfant et avec chaque jeune adulte accompagné par l’Aide Sociale à l’Enfance,
4. Piloter et évaluer la politique d’une gouvernance renouvelée.

A ce titre, le Département finance des partenaires associatifs pour la mise en place de ces politiques dans le cadre de subventions de fonctionnements ou d’investissement.

Autre élément important en termes de soutien à la parentalité : Le Département du Nord est signataire du Schéma Départemental des Services aux Famille et de la charte qualité pour les Maisons d’Assistantes Maternels (Réunion du 22 mai 2017)

Par ailleurs, la délibération cadre du 22 mai 2017 vient compléter la délibération cadre du 17 décembre 2015 sur la prévention et la protection de l’enfance, notamment sur l’évolution et les modalités de mise en œuvre de la politique de prévention jeunesse, (prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire), Projet jeunesse des Centres Sociaux, Renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux.

La prévention et la lutte contre l’absentéisme scolaire, le décrochage scolaire et la prévention des phénomènes de radicalisation et l’accompagnement des jeunes vers l’autonomie sont les thématiques prioritaires que le Département a la volonté de soutenir, au travers de l’intervention de ses professionnels et des acteurs financés par le Département, comme les Centres Sociaux et les Clubs de Prévention Spécialisée.

|  |
| --- |
| Dossiers à adresser à  la Direction Enfance Famille Jeunesse  la Direction de l’Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions |

**Accès aux soins et aux droits**

Le Département du Nord est dans une dynamique de développement des solidarités humaines, aux différents âges de la vie, et territoriales.

Le Département s’attache à mobiliser l’ensemble des politiques départementales et fait de la santé un levier pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

A ce titre, il est acteur de santé :

* Il contribue à favoriser un environnement propice au mieux-être et à la santé par ses actions en matière d’éducation, de jeunesse, d’environnement…
* Il est au cœur des questions relatives à la périnatalité et à la parentalité,
* Il assure la mise en œuvre par délégation de l’Etat :
* des vaccinations dans ses centres de vaccination,
* des actions de prévention, de dépistage et de traitement des tuberculoses dans ses Centres de Lutte Antituberculeuse (CLAT),
* des actions de prévention, de dépistage et de traitement des infections sexuellement transmissibles ainsi qu’une prise en charge globale de la vie affective et sexuelle dans ses Centres gratuits d’information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD).
* Il est en proximité sur les territoires : Les services départementaux assurent une mission d’accueil, d’écoute, d’information, d’orientation, d’accès aux droits et d’accompagnement aux soins pour tous les Nordistes, avec une attention particulière aux publics fragilisés.

Le Plan Santé Bien-être considère la Santé comme un levier déterminant pour l’ensemble des politiques publiques : Accès à l’emploi des allocataires RSA, Politique Autonomie, Prévention et Protection de l’Enfance.

Les 3 priorités du plan sont :

- Privilégier l’accès aux soins et à la prévention pour tous

- Favoriser une alimentation saine et équilibrée et une activité physique adaptée

- Prévenir les conduites à risques : liées à la sexualité et liées aux conduites de consommation à risques.

En 2017, le Département réaffirme son engagement aux cotés des acteurs de la promotion de santé et de l’autonomie en ouvrant un Appel à projets départemental santé et prévention de la perte d’autonomie.

Le public prioritaire est le suivant : public en précarité avec une attention pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, jeunes de l’ASE, jeunes en insertion, allocataires du RSA.

|  |
| --- |
| Dossiers à adresser à :  Direction de l’Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions  https://lenord.fr/jcms/prd2\_478713/appel-a-projets-de-sante-2017  Direction Offre Service Aide à l’Autonomie  Les Responsables de Service Prévention Santé (SPS) sont les interlocuteurs pour les projets santé.  Les Responsables de Pôle Autonomie des Directions Territoriales du Département sont les interlocuteurs ressource en promotion de la prévention de la perte d’autonomie sur les territoires |

**CONSOLIDER ET MIEUX COORDONNER LES DISPOSITIFS DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

La prévention et la lutte contre l’absentéisme scolaire, le décrochage scolaire et la prévention des phénomènes de radicalisation sont les thématiques prioritaires que le Département a la volonté de soutenir, au travers de l’intervention de ses professionnels et des acteurs financés par le Département comme les Centres Sociaux et les Clubs de Prévention Spécialisée.

|  |
| --- |
| Dossiers à adresser à  la Direction Enfance Famille Jeunesse  la Direction de l’Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions |

* **Le cadre de vie et le renouvellement urbain**

## Le soutien aux projets territoriaux structurants

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département accompagne l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement. Il agit de manière ciblée sur des thématiques prioritaires et stratégiques, définies sur la base d’un diagnostic partagé.

Les porteurs de projet (communes de toute taille, groupements de communes ou intercommunalités) peuvent bénéficier d’un accompagnement financier et d’ingénierie départementale sur des projets structurants.

Le projet doit rayonner à l’échelle de plusieurs communes, intégrer des clauses sociales dans la réalisation du projet et être mûr et viable économiquement. Il devra bénéficier, dès sa réalisation, d’une communication en direction de la population sur le partenariat financier du Département.

Le dispositif de soutien aux Projets territoriaux structurants concerne les projets :

* répondant aux enjeux territoriaux (4 enjeux stratégiques ont été définis par territoire)
* ou répondant à un des trois enjeux départementaux (pour 2017-2018 les aires de covoiturage, les équipements sportifs à proximité des collèges et à destination  des collégiens, la vidé protection aux abords des établissements scolaires).

|  |
| --- |
| Dossiers à adresser à :  Direction Générale Adjointe Développement Territorial  Service Accompagnement au Développement Territorial  En 2017, un premier appel à projet a eu lieu. D’autres viendront ultérieurement.  **Pour répondre aux appels à projets, accédez à la plateforme ASTER :** [**aster.lenord.fr**](http://aster.lenord.fr/) |

**Précarité énergétique**

**Dispositif Nord Energie Solidarité**

Nord Energie Solidarité est un dispositif expérimental mis en place par le Conseil Départemental du Nord visant à aider les ménages en situation de précarité énergétique.

Il vise à accompagner 1000 projets sur l’ensemble du Département sur une période de 3 ans (2015-2017).

Il s’adresse aux ménages les plus fragiles du parc privé :

* propriétaire occupant et locataire dont les ressources sont  ≤ 1,6 RSA,
* propriétaire bailleur qui héberge un locataire dont les ressources ≤ 1,6 RSA.

A travers ce dispositif, le département attribue une aide financière pour la réalisation de travaux d’amélioration énergétique dans leur logement.

Afin de le rendre plus efficient, ce dispositif a été élargi à de nouveaux objectifs : sécurisation des logements, mobilisation des propriétaires bailleurs pour améliorer la santé des occupants et les conditions d’habitat des locataires, participation des occupants aux travaux de finition.

Les étapes clé de Nord Energie Solidarité :

1. Vous repérez un ménage en situation de précarité énergétique
2. Vous appelez, accompagné du ménage, la plateforme téléphonique ressource d’information et de conseil (portée par l'ADIL) au 03.59.611.200 afin de monter un premier projet travaux
3. Après accord du ménage leurs coordonnées sont envoyées à l’opérateur habitat
4. L’opérateur habitat prend contact avec la famille afin de l’accompagner dans :

- La définition de son   projet travaux

- Le montage et suivi  des demandes de subvention

- Le suivi du projet, la réception des travaux

La convention avec la Métropole Européenne de Lille ayant été signée le 29/12/2014, le dispositif est totalement opérationnel.

Sur l’arrondissement de Lille, il existe plusieurs opérateurs habitat en fonction des opérations programmées, qui réaliseront les diagnostics techniques et assureront l'accompagnement tout au long des travaux (le GRAAL, SOLIHA, URBANIS ).

Par ailleurs, le Conseil Départemental s’appui sur l’opérateur SOLIHA pour répondre aux besoins des ménages en territoire diffus (hors opérations programmées).

L’expérimentation arrive à son terme au 31 décembre 2017. Les modalités de sa généralisation sont en cours d’analyse, ainsi que la reconduction des conventionnements avec les partenaires dont les EPCI.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter la plateforme au 03.59.61 12 00

|  |
| --- |
| Dossiers à adresser à  la Direction Générale Adjointe Développement Territorial  Service Habitat, Urbanisme, Quartiers Prioritaires (SHUQP) |

* **Culture**

La solidarité territoriale et sociale et l’innovation au cœur de la nouvelle politique culturelle départementale.

Dans le cadre de sa délibération du 22 mai 2017, le Département du Nord réaffirme sont engagement en faveur de la culture et précise ses nouvelles ambitions.

L’objectif de la nouvelle politique culturelle départementale vise à contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle afin que chaque nordiste, où qu’il réside, puisse bénéficier d’un accès à la culture.

Trois axes seront privilégiés :

* Réduire les inégalités territoriales, en ayant une attention particulière portée aux territoires ruraux et « zone blanche » (équipements, accompagnement et mobilité des publics, patrimoine rural et centres-bourgs,…) en lien avec les communes et EPCI
* Agir en faveur des publics prioritaires du Département du Nord par des actions de médiation (collégiens, personnes en situation de handicap, personne en insertion).
* Soutenir l’innovation culturelle et les nouvelles formes d’accès à la culture en faisant émerger des projets innovant et en mettant en lumière les pratiques innovante des acteurs culturels et des équipements culturels départementaux (médiation numérique, …). L’innovation portera également sur de nouvelles formes de collaboration : des outils déjà expérimentés en matière d’aménagement du territoire (appel à projet, appel à manifestation d’intérêt) pourront être introduits et testés dans ce domaine.

Pour mettre en œuvre ces ambitions s’appuiera en priorité sur son réseau d’équipements culturels. Répartis sur l’ensemble du territoire, ceux-ci ont vocation à jouer un rôle de « locomotive » en matière de développement. Les synergies, complémentarités et mutualisations seront renforcées. Le travail en réseau et une meilleure coordination avec les acteurs locaux permettront de créer un élan au bénéfice des territoires.

Le Département du Nord poursuivra également l’accompagnement des initiatives de chaque territoire en matière :

* d’aide à l’investissement, notamment dans le cadre de la politique départementale d’aménagement du territoire (Projets Territoriaux Structurants, Aide départementale aux Villages et Bourgs) ;
* d’ingénierie et de conseil ;
* d’accompagnement des réseaux ;
* de soutien aux acteurs culturels afin de favoriser la médiation.

Dossiers à adresser à

la Direction Education Sport et Culture